

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD518

présenté par

Mme Stambach-Terrenoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot,
Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet,
M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido,
Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney,
M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud,
M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet,
Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin,
M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel,
Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport traitant de la perturbation des habitats des espèces d'oiseaux et de chiroptères, ainsi que de l'évolution de la mortalité pour ces deux espèces aux abords des installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la demande d'un rapport du Gouvernement au Parlement portant sur la perturbation des habitats des espèces d'oiseaux et de chiroptères, ainsi que de l'évolution de la mortalité pour ces deux espèces aux abords des éoliennes terrestres.

Nous devons disposer de davantage d'informations sur l'impact pour la biodiversité des éoliennes terrestres. En effet, la lutte contre le dérèglement climatique et contre l'érosion de la biodiversité vont de pair.

Afin d'atteindre le 100% énergies renouvelables en limitant les impacts sur la biodiversité, nous devons disposer de données récentes sur les impacts des éoliennes terrestres, en particulier sur certains types d'habitats et d'espèces.